

Montréal, le 24 janvier, 2011

-COMMUNIQUÉ DE PRESSE-

Crédit d'impôt avec votre reçu de paiement

Les frais de tutorat payés au Centre L.M.S. permettent d'obtenir, avec votre reçu de paiement, un crédit d'impôt. Effectivement, la ministre du revenu, Gail Shea, a récemment annoncé que son gouvernement déployait un budget fédéral pour un nouveau crédit d'impôt non remboursable pour les activités artistiques des enfants.

« Ce crédit d'impôt aidera les familles (...) à inscrire leurs enfants dans des programmes qui contribueront non seulement à leur amour de l'art, mais aussi au développement de leurs compétences intellectuelles et interpersonnelles », a ajouté la ministre Shea.

En plus des programmes de mise en forme couverts par le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, les parents peuvent maintenant réduire leurs impôts avec des dépenses associées à des programmes axés sur la musique, les arts du spectacle, l'apprentissage d'une langue, l'étude d'une culture, **le tutorat**, etc.

Cliquez ce lien pour de plus amples informations.

<http://www.cra-arc.gc.ca/nwsrm/rlss/2012/m01/nr120118-fra.html>

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "S. Ford", is shown above the contact information.

Vice – president / M. Psychology

Département de Communication
Centre LMS
Tél. : 514.447.3311